



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 18 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COLLONGUES (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU  
M. Olivier DUVAL a donné procuration à M. François FOURES*

N° 2017/37

### Objet : Vente de la benne compartimentée GUIMA

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil de Communauté qu'il a été mis en vente un certain nombre de matériels qui ne sont plus utilisés pour les services techniques.

L'entreprise Halquizya rénovation Construction représentée par M. Frédéric ANCEL domiciliée 35, rue Canavières 81000 ALBI s'est porté acquéreur de la benne compartimentée GUIMA pour un montant de 1.000 € net.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la vente de la benne compartimentée comme détaillée ci-dessus à l'entreprise Halquizya rénovation Construction représentée par M. Frédéric ANCEL domiciliée 35, rue Canavières 81000 ALBI pour un montant de 1.000 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la vente de la benne compartimentée comme détaillée ci-dessus à l'entreprise Halquizya rénovation Construction représentée par M. Frédéric ANCEL domiciliée 35, rue Canavières 81000 ALBI pour un montant de 1.000 € net,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le 19 avril 2017.

Le Président,  
Raymond GARDELLE